



Spécial

COMMISSION
BRUXELLES

**Calendrier des principales actions de formation
organisées à Bruxelles
par la division "Formation du personnel"
aux mois de février/mars 1988**

Calendrier des principales actions de formation
organisées à Bruxelles par la division
"Formation du personnel"
aux mois de février/mars 1988

Février Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr- formation	
1-2*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG.IV
1-2-3	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
1-2-3*	Cours à l'entrée en service Module G - EN	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL
2-9	Mise à niveau Module 1re langue IT	2.1.1.	AL.D.
3-10-17-24	Mise à niveau Module 1re langue FR	2.1.1.	AL.D.
3-4*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG IX(partie)
4*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D.LA
5-12-19	Mise à niveau. Module mathématiques de base	2.1.2.	AL.D.
8-9*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG.III
8-9-10*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL
8-9-10	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
9-10	Séminaire pour secrétaires ~ FR	1.4.1.	BS.C.
1 au 11 (matins)	Gestion financière interne	2.2.3.	A.B.
10-11*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG.VII/XVII
11*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D. LA
11-25	Mise à niveau. Module 1re langue NL	2.1.1.	AL.D.
15-16-17	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
A partir du 15	Mise à niveau. Autoformation. Exercices de fixation et application en mathématiques de base NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de la IX.A.3. Tél. 53111.	2.1.2.	AL.D.C.
A partir du 15	Mise à niveau. Module thématique 30 ans d'Europe. Expression orale et écrite. NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de la IX.A.3. Tél. 53111.	2.1.6.	B.C.
18*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D. LA

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

* - Uniquement sur invitation personnelle.

Février, Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
A partir du 22	Mise à niveau. Module 2e Langue. Test de vérification des connaissances NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de la IX.A.3. Tél. 53111.	2.1.3.	AL.D.C.
22-23-24	Computing fundamentals	5.1.2.	A.B.C.
22-23* et 24-25*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg
23*	Jury de concours. Simulation	1.3.4.	A.LA.B.C.
23-24	Séminaire pour secrétaires EN	1.4.1.	BS.C.
24-25-26	Parler en public	1.3.1.	A.B.
24*	External Trade of the European Internal Market	2.2.2.	DG.II.
25*	Jury de concours. Théorie et pratique de l'évaluation des compétences	1.3.4.	A.LA.B.C.
25*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D LA
29/2-1/3*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg
29/2-1-2/3*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL
29/2-1-2/3	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
29/2-1/3*	Techniques de contrôle des systèmes.	1.2.3.	DG XX.
A préciser	Mise à niveau. Module 1re Langue GR.	2.1.1.	AL.D.
A préciser	Séminaire 4 et 5 sur l'organisation du travail des huissiers.	1.2.7.	AL.D.C.
Mars			
1	Mise à niveau. Module 1re Langue GR	2.1.1.	AL.D.
2-3*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage
2-3	Séminaire pour secrétaires IT (Suivi de 1987)	1.4.1.	BS.C.
2-3-4*	Cours à l'entrée en service Module C - EN	3.1.2.1.	A.LA.
2-3-4	Conduite de réunion	1.3.2.	A.B.
3*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D. LA
3*	L'Acte Unique et le vade-mecum institutionnel	2.4.5.	XIX-VIII IX.E Brux.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division 'Formation du Personnel', par le formulaire prévu à cet effet.

* - Uniquement sur invitation personnelle

Mars	Cours		Personnel concerné en priorité
	Dates	Intitulé de l'action	
7-8*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG IX.
7-8-9	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
7-8-9-10*	Cours à l'entrée en service Modules C et P	3.1.2.1. 3.1.2.2.	A.LA.
7 au 11*	Cours à l'entrée en service Séminaire résidentiel de Bruges	3.1.2.3.	A.LA.
9-10*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG IX.
9	Mise à niveau. Module 1re Langue FR.	2.1.1.	AL.D.
10*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D. LA
10	Mise à niveau. Module 1re Langue NL	2.1.1.	AL.D.
10-11	Séminaire pour secrétaires NL	1.4.1.	BS.C.
14-15*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	XII-CCR
14-15*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg SOEC
14-15-16	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
14-15-16*	Cours à l'entrée en service 2e partie grade B - FR	3.1.3.1.	B.
15	Mise à niveau. Module 1re Langue GR	2.1.1.	AL.D.
15	Mise à niveau. 30 ans d'Europe NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de la IX.A.3. Tél. 53111.	2.1.6.	A.LA.B.C.
16	Mise à niveau Module 1re Langue FR	2.1.1.	AL.D.
16-17*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG.V
16-17*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg DG IX
16-17-18*	Cours à l'entrée en service Module G - EN	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL.
16-17-18	Public speaking	1.3.1.	A.B.
17*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D LA
18	Mise à niveau. Initiation à la compréhension de l'économie.	2.1.4.	A.LA.B.
21-22*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division 'Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet.

* - Uniquement sur invitation personnelle

Mars Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
21-22*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
21-22-23	Computing fundamentals	5.1.2.	A.B.C.
21-22-23*	Cours à l'entrée en service 2e partie grade B - EN	3.1.3.1.	B.
22	Mise à niveau. 30 ans d'Europe NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de la IX.A.3. tél. 53111.	2.1.6.	A.L.A.B.C.
23	Mise à niveau. Module 1re langue FR	2.1.1.	AL.D.
23-24*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG XIX-XX
23-24*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
24	Mise à niveau. Module 1re langue NL	2.1.1.	AL.D.
24*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D LA
25	Mise à niveau. Initiation à la compréhension de l'économie.	2.1.4.	A.L.A.B.
A préciser	Mise à niveau. Module 2e langue	2.1.3.	AL.D.C.

Activités de la médiathèque

1. Conseils pédagogiques

4-11-18- 24/2			
3-10-17- 24/3	Général : M. GRECO de 13h à 15h	2.5.	A.L.A.B. C.D.AL.
tous les lundis	Cours de langues : A.JOURET de 16h à 18h ES-FR-PO et langues non-communautaires		
tous les jeudis	Cours de langues : P.MULLER de 17h à 18h DA-DE-IT-NL-EL		
tous les jeudis	Cours de langues : Mme MILDON de 10h30 à 11h30 EN		

2. Assistance pour la formation linguistique

tous les lundis	ALLEMANDE (DE) Mme Redlefsen de 10h30 à 11h30		A.L.A.B.
mardi	M. Radtke-Klein de 10h30 à 11h30		C.D.AL.
vendredi	Mme Gueunich de 10h30 à 11h30		
tous les lundis	ANGLAISE (EN) M. Dorrity de 15h30 à 16h30		
mercredi	M. McClean de 10h30 à 11h30		
jeudi	Mme Mildon de 10h30 à 11h30		
vendredi	Mme Sauer de 14h15 à 15h15		

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

* - Uniquement sur invitation personnelle.

Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
	ESPAGNOLE (ES)		
lundi	Mme Marty	de 10h30 à 11h30	
lundi	Mme de Govea	de 15h30 à 16h30	
mardi	Mme Serrano	de 11h30 à 12h30	
jeudi	Mme Renedo	de 13h30 à 14h30	
	FRANCAISE (FR)		
lundi	Mme Remuet	de 10h30 à 11h30	
mardi	Mme Mulfinger	de 10h30 à 11h30	
mardi	Mme Brugmans	de 14h30 à 15h30	
jeudi	Mme Berg	de 10h30 à 11h30	
jeudi	M. Peraya	de 11h30 à 14h00	
vendredi	Mme Haglund	de 10h30 à 11h30	
vendredi	M. Peraya	de 10h00 à 12h30	
	ITALIENNE (IT)		
lundi	Mme Bastreggi	de 13h45 à 14h45	
lundi	Mme Pini	de 14h00 à 15h00	
jeudi	Mme Thonon	de 08h15 à 09h15	
	NEERLANDAISE (NL)		
vendredi	Mme Byl	de 12h15 à 13h15	
	PORTUGAISE (PO)		
lundi	M. Viana	de 10h30 à 11h30	
mercredi	M. Godinho	de 12h00 à 13h00	

3. Informations générales sur le fonctionnement et les activités de la médiathèque

jeudi	M. Peraya	de 10h00 à 14h00	
vendredi	M. Peraya	de 10h00 à 12h30	
lundi	M. Sarzi	de 13h00 à 14h30	

4. Informations générales sur les modalités d'application de l'Article 24 du Statut et plus particulièrement sur les facilités existantes pour la formation extérieure

mardi	M. Copetti	de 11h00 à 12h00	
jeudi	M. Copetti	de 15h00 à 16h00	

5. Informations générales sur les cours de formation de mise à niveau

mardis	Mme Spinola	de 17h30 à 18h30		
jeud's	Mme Spinola	de X01014h00 à 15h00		

6. Informations générales sur les cours de formation "Management"

4-11- 18-24/2	M. GRECO	de 13h00 à 15h00		
3-10- 17-24/3				

NB. Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec la IX.A.3. en téléphonant au 53111. Ne vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver la médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.

N.B.

1. Les indications pour Le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC * - UNIQUEMENT SU,R INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent, même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à L'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de Ladite formation pour en tirer Le maximum de bénéfices.
3. Les mêmes Modalités favorisent aussi La participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par Les services de La formation.
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à La disposition de tous Les intéressés toutes Les informations dont ils disposent.
4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre La possibilité pour ce même personnel de bénéficiaire, en plus d'une co-participation dans La prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour Les heures de cours suivies en-dehors! des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).